

ÉTUDIER À L'UQO

Guide pratique pour les
étudiants internationaux

uqo.ca/international



UQO

Bureau des étudiants
et des échanges
internationaux (BÉÉI)



MISE EN GARDE

Ce guide ne remplace pas les documents officiels de l'Université du Québec en Outaouais ou ceux des instances gouvernementales (textes de lois, programmes officiels, etc.), ceux-ci ayant toujours préséance.

Le contenu de ce guide est basé sur les renseignements disponibles en décembre 2014. Les montants donnés peuvent être modifiés sans avis. Toutes les adresses des sites Internet mentionnés se trouvent à l'annexe B du présent guide.

IMPORTANT: Les sites Internet mentionnés ne sont pas seulement complémentaires au guide : vous devez les consulter pour connaître les détails des démarches à suivre. Ils sont généralement simples et conviviaux, et ils contiennent des informations qui faciliteront votre processus de mobilité internationale.



TABLE DES MATIÈRES

BIENVENUE	6
I. AVANT LE DÉPART... FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC	8
Première étape:	
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études	9
Où doit-on présenter sa demande de CAQ?	9
Délivrance du CAQ	9
Deuxième étape:	
Permis d'études	10
Où doit-on présenter sa demande de permis d'études?	10
Délais	11
Visa de résident temporaire	11
II. VOS FINANCES	12
Frais de scolarité	13
Transferts de fonds	13
Bourses	14
Étudiants de nationalité française	14
Budget-type	16
III. VOTRE ARRIVÉE	18
Quand arriver?	19
Accueil au Canada	19
Service Accueil Plus	19
Transport vers l'Université du Québec en Outaouais	20
Hébergement temporaire	20
IV. ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)	22
Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI)	23
Assurance maladie et hospitalisation	23
A. Desjardins Sécurité financière	23
B. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	24
Régime de soins de santé et dentaires (AGE-UQO)	25
Inscription à vos cours	25
Service des finances	25
Activités d'accueil	26
Amicale des étudiants internationaux (AEI)	26
Programme de jumelage	26
Documents que vous devrez présenter au comptoir du BÉÉI du Bureau du registraire	28
V. LES ÉTUDES EN BREF	30
L'année universitaire	31
Cours et crédits	31
Planification des études	32
Évaluation	32
Relations professeurs-étudiants	32
Politique relative à la qualité de l'expression française écrite	33
Reconnaissance des acquis (équivalences)	33
Plagiat et fraude	33

VI. VOTRE SÉJOUR EN OUTAOUAIS

Logement

Sur campus	35
Hors campus	35
Informations	36
Bail	36
Régie du logement	36
Assurance habitation	36
Services téléphoniques	36

Institutions financières

Carte de débit bancaire	37
-------------------------	----

Travailler : est-ce possible?

Travail hors campus	37
Étudiant en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	38
Emploi sur le campus	38
Emploi à la fin des études	38
Numéro d'assurance sociale (NAS)	38
Stage	39
Fiscalité	39

Choc culturel

Pendant votre séjour... formalités à satisfaire pour l'immigration

Renouvellement du CAQ	40
Renouvellement du permis d'études	41
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	41
Assurance Desjardins Sécurité financière	41
Immigrer au Québec et au Canada	41

Pratico-pratique

Climat et vêtements	42
Heures d'ouverture des commerces	42
Monnaie canadienne	42
Particularité du français au Québec	42
Permis de conduire international	42
Pourboires	43
Région frontalière	43
Restaurants	43
Santé	43
Sources de renseignements	44
Taxes à la consommation	44
Transport en commun	44
Taxi	45
Covoiturage	45

VII. LES SERVICES À L'UQO

LES ANNEXES

Annexe A	49
Annexe B	49

34

35

35

36

36

36

36

36

36

36

37

37

37

38

38

38

38

38

39

39

39

40

40

41

41

41

41

42

42

42

42

42

42

43

43

43

43

44

44

44

45

45

46

48

49

49



BIENVENUE



Préparé par le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire, ce guide pratique s'adresse aux étudiants internationaux qui désirent poursuivre des études à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Simple et pratique, ce document regroupe les renseignements indispensables à la préparation et au déroulement des études à l'UQO. Vous y trouverez les réponses à vos interrogations : des formalités à satisfaire pour étudier au Québec à votre arrivée en sol québécois, de l'organisation des études aux conseils pratico-pratiques.

Pour connaître les coordonnées et les sites Internet des organisations mentionnées dans le texte, consultez les pages 49 à 55 du présent guide.

Les étudiants internationaux qui ont été admis au campus de Saint-Jérôme et à Ripon doivent communiquer avec le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) afin de recevoir un service personnalisé.

Étudier à l'UQO : guide pratique pour les étudiants internationaux est disponible dans notre site Internet dans la section International.

Nous vous souhaitons un excellent séjour.

Geneviève Béland

Chargée de gestion
Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI)
Bureau du registraire
Bureau B-0150 du pavillon Lucien-Brault
Université du Québec en Outaouais
101, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec)

☎ 819 595-3900, poste 1850
1 800 567-1283, poste 1850

📠 819 773-1835

✉ international@uqo.ca

🖱 uqo.ca/international

I. AVANT LE DÉPART... FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC

Tout étudiant international autorisé à poursuivre des études au Québec doit satisfaire aux exigences de l'immigration du gouvernement du Québec (provincial) et du gouvernement du Canada (fédéral). Vous devez répondre à leurs exigences **avant même** votre arrivée au Québec.

Au Québec, c'est le **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)** qui a la responsabilité de l'immigration tandis que pour le gouvernement canadien, c'est **Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** qui en est responsable.

Dès la réception de votre formulaire *Décision relative à la demande d'admission* de l'Université, vous pouvez commencer les démarches relatives à l'immigration. Vous aurez besoin des deux documents suivants : le *Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et le permis d'études*.

1 PREMIÈRE ÉTAPE

CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Consultez le site Internet du MIDI pour obtenir votre formulaire de demande de CAQ ou pour compléter votre demande en ligne. Il est suggéré de faire la demande de CAQ en ligne. Cela vous permettra de connaître et de suivre l'état d'avancement de votre dossier. De plus, toute correspondance liée à votre demande de CAQ sera transmise par l'intermédiaire de votre dossier de consultation en ligne plutôt que par la poste. La section Étudiants étrangers vous indique comment obtenir les autorisations pour étudier au Québec. Vous devrez inclure dans votre demande de CAQ la copie de la *Décision relative à la demande d'admission* avec l'autocollant rose que l'UQO vous a envoyée dans la trousse d'admission.

OÙ DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES ?

Toutes les activités relatives à la délivrance des CAQ sont menées par le Service aux étudiants étrangers de la Direction de l'immigration économique à Montréal, Québec, Canada.

DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ)

Si votre dossier est complet et que vous répondez aux conditions requises, un CAQ pour études sera délivré à votre adresse de courrier électronique, si vous avez fait votre demande en ligne, et par la poste à l'adresse de correspondance indiquée sur votre formulaire de demande.

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DE LA FRANCE (Y COMPRIS LA RÉUNION), MONACO, AUTRICHE, HONG KONG, MEXIQUE

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez par la poste deux exemplaires du CAQ pour études, à l'adresse de correspondance indiquée dans votre formulaire de demande. Vous devrez transmettre l'exemplaire marqué "Immigration Canada" au Bureau canadien des visas qui étudiera votre demande de permis d'études.

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DES AUTRES PAYS

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez par la poste un seul exemplaire de votre CAQ pour études et un accord conditionnel sera transmis simultanément au Bureau canadien des visas identifié dans votre formulaire de demande. C'est ce bureau qui vérifiera votre capacité financière à poursuivre des études au Québec.

EXEMPTIONS

Quelques catégories d'étudiants internationaux ne sont pas tenues d'obtenir un CAQ. La liste complète est disponible dans le site Internet du MIDI à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

- Les personnes qui désirent suivre un programme ou un cours de 6 mois et moins;
- Les bénéficiaires d'une bourse du Commonwealth ou d'une bourse complète (couvrant la totalité des frais) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont les bourses de la Francophonie;
- Les personnes qui participent à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement;
- Le conjoint ou la conjointe et les enfants à charge d'agents diplomatiques, de représentants consulaires ou de fonctionnaires internationaux séjournant au Québec;
- Les titulaires d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) valide et dont la demande de résidence permanente est traitée au Canada, notamment les personnes reconnues réfugiées, les personnes appartenant à la catégorie conjoint/conjointe au Canada et les personnes autorisées par CIC à voir leur demande traitée au Canada pour considérations humanitaires.

2 DEUXIÈME ÉTAPE

PERMIS D'ÉTUDES

Lorsque vous aurez reçu votre CAQ, vous pourrez entamer les démarches pour obtenir votre permis d'études. Un permis d'études est le document officiel délivré par CIC et qui autorise une personne qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent du Canada à étudier au Canada pendant la durée de son programme.

La plupart des étudiants venant au Canada doivent obtenir un permis d'études de CIC. Consultez le site Internet du Ministère pour faire votre demande en ligne, obtenir le formulaire de demande de permis d'études et connaître les conditions et les pièces exigées par CIC. Vous devez inclure dans votre demande de permis d'études la copie de la *Décision relative à la demande d'admission* avec l'autocollant vert que l'UQO vous a envoyée dans la trousse d'admission.

EXCEPTIONS

Quelques catégories d'étudiants internationaux ne sont pas tenues d'obtenir un permis d'études. La liste complète est disponible dans le site Internet de CIC : www.cic.gc.ca

OÙ DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE DE PERMIS D'ÉTUDES ?

Avant de soumettre votre demande, communiquez avec le Bureau canadien des visas (situé dans une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat canadien à l'étranger) pour savoir si vous devez remplir d'autres formulaires ou fournir d'autres documents. Certains Bureaux canadien des visas permettent de débiter la demande de permis d'études en même temps que le processus de CAQ. Renseignez-vous!

Vous pouvez présenter votre demande en ligne ou sur papier. Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande, vous pouvez faire appel aux services du centre de réception des demandes de visa (CRDV) le plus près de chez vous. Des frais de traitement sont exigés pour une demande de permis d'études.

Une fois que le Bureau des visas a reçu votre demande, il pourrait vous demander des renseignements supplémentaires tels que :

- Renseignements médicaux
- Renseignements sur la sécurité

DÉLAIS

Une fois votre demande complétée, consultez le site de CIC pour connaître les délais de traitements et les indications à suivre si votre demande est acceptée ou refusée.

VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

Pour étudier au Canada, vous aurez peut-être besoin d'un visa de résident temporaire. Un visa de résident temporaire est un document officiel délivré par un Bureau canadien des visas à l'étranger et qui est inséré dans votre passeport. Consultez le site Internet de CIC ou communiquez avec un Bureau canadien des visas à l'étranger pour savoir si vous avez besoin de ce type de visa. S'il est requis, vous n'avez ni à remplir une demande distincte ni à acquitter un autre droit; un agent vous le délivrera en même temps que les documents nécessaires à votre entrée au Canada en tant qu'étudiant.

TRUCS ET ASTUCES

- Dès la réception de votre *Décision relative à la demande d'admission*, préparez et envoyez votre demande de CAQ.
- Préparez entre-temps votre demande de permis d'études. Vous pourrez donc l'envoyer immédiatement lorsque vous aurez en mains votre CAQ et vous diminuerez ainsi la période de délai.
- Faites une copie de tous les documents envoyés avec vos demandes pour vos archives personnelles.
- Attendez de recevoir votre CAQ et votre permis d'études avant d'acheter votre billet d'avion.

II. VOS FINANCES

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité comprennent les droits de scolarité et les frais afférents. Ces montants sont calculés selon le nombre de crédits auxquels vous êtes inscrit.

Pour les étudiants internationaux, les frais de scolarité sont composés des frais réguliers demandés par l'Université et d'un montant forfaitaire exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS).

Pour connaître les frais relatifs à vos études, consultez l'outil de simulation des frais de scolarité disponible à l'adresse suivante : uqo.ca/finances

POUR LE CRITÈRE TRIMESTRE :

Sélectionnez votre trimestre d'admission.

POUR LE CRITÈRE RÉGIME DE DROIT DE SCOLARITÉ :

Si vous êtes un étudiant international et que vous respectez les critères de la page 15 du présent guide, sélectionnez :

Étudiant québécois;

Si vous êtes un réfugié au sens de la convention et que vous ne possédez pas de Certificat de sélection du Québec (CSQ), sélectionnez : **Étudiant canadien non québécois;**

Si vous n'êtes pas dans les deux situations citées ci-dessus, sélectionnez : **Étudiant non canadien.**

POUR LE CRITÈRE NOMBRE DE CRÉDITS :

Sélectionnez le nombre de crédits auquel vous serez inscrit. Dans la majorité des cas, 1 cours correspond à 3 crédits. Pour une évaluation plus juste, faites le calcul avec 15 crédits par trimestre (premier cycle) ou 9 crédits par trimestre (cycles supérieurs).

POUR LE CRITÈRE CYCLE D'ÉTUDES :

Sélectionnez le cycle d'études correspondant au programme choisi.

POUR LE CRITÈRE PROGRAMME :

Sélectionnez votre programme d'études.

Les frais peuvent être modifiés sans avis.

TRANSFERTS DE FONDS

Au Québec, il n'y a pas de contrôle des changes. Cependant, dans votre pays d'origine ou de résidence, un tel contrôle peut exister. Vous devez donc vous informer **longtemps avant** votre départ de la possibilité de virer des fonds. Un des moyens de recevoir des fonds au Québec est de faire effectuer des virements bancaires à une institution financière de la ville de Gatineau dans un compte ouvert à votre nom. Les grandes banques étrangères ont des correspondants bancaires canadiens où vous pourrez recevoir vos fonds.

BOURSES

Nombreux sont les pays qui offrent des programmes de bourses pour leurs étudiants qui désirent faire des études à l'étranger. Informez-vous auprès du ministère de l'Éducation nationale de votre pays.

Au Canada, il existe des programmes du gouvernement fédéral. Consultez le site Internet du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et celui du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement Canada (MAECD) pour de plus amples renseignements.

Au Québec, le *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou exemption du montant forfaitaire* permet à un nombre limité d'étudiants internationaux dont le pays a conclu une entente avec le Québec d'être exemptés des droits de scolarité supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS).

De plus, dans le cadre du programme ci-haut mentionné, le BÉÉI dispose d'une vingtaine de bourses d'exemption des montants forfaitaires par trimestre. Cette bourse couvre la différence entre les frais de scolarité prévus pour les étudiants canadiens résidents du Québec et ceux exigés aux étudiants internationaux. Pour plus d'informations, consultez notre site Internet.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Les étudiants de nationalité française bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les frais de scolarité à l'université. Cet accord permet à l'étudiant de nationalité française de payer les mêmes frais de scolarité qu'un étudiant canadien résident du Québec.

Certains étudiants non canadiens paient les mêmes frais de scolarité que les étudiants canadiens résidents du Québec. Il s'agit des catégories suivantes :

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS	PREUVES EXIGÉES
Étudiants ressortissants de certains pays ayant conclu des ententes de réciprocité avec le Québec (Programme d'exemption des montants forfaitaires)	Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) transmet une liste officielle des noms des boursiers au Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire
Étudiants de nationalité française	• Passeport français valide
Réfugiés, personnes protégées ou personnes à protéger au Canada au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	• Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) reconnaissant formellement que le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé • Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
Diplomates, conjoint ou conjointe, fils ou fille de diplomate	• Carte d'identité du MAECD (gouvernement du Canada) • L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel



Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'un étudiant type **pour une année**; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité. Les montants sont indiqués en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans avis. Pour connaître le taux de change de vos devises, consultez le site Internet de la Banque du Canada.

	Étudiants de nationalité française	Étudiants internationaux ¹	Commentaires
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études et dossier administratif	380 \$	380 \$	
Frais de scolarité (peuvent varier selon le cycle et le programme d'études)	2 955 \$	17 750 \$	Les étudiants de nationalité française paient les mêmes frais qu'un étudiant canadien résident du Québec. Les étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ne paient pas de frais de scolarité à l'UQQ.
Matériel scolaire			
• Ordinateur portable (s'il y a lieu)	1000 \$	1000 \$	
• Dictionnaire et grammaire	80 \$	80 \$	
• Manuels scolaires, notes de cours, stylos, cahiers, etc.	1200 \$	1200 \$	
Logement	4 920 \$	4 920 \$	Selon le tarif minimum d'un logement dans les résidences étudiantes. Si vous n'avez pas réussi à trouver de logement avant votre arrivée, prévoyez un montant pour l'hébergement temporaire (60 \$ à 120 \$/nuit).
Nourriture	4 080 \$	4 080 \$	À raison de 85 \$ par semaine.
Assurance maladie (obligatoire)	0 \$	996 \$	Les étudiants de nationalité française bénéficient généralement d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.
Vêtements d'hiver	650 \$	650 \$	
Avion	1 000 \$ à 1 500 \$	1 000 \$ à 1 500 \$	Variable selon votre pays de départ.
Transport en commun			
• Laissez-passer autobus STO: 61 \$/mois (20 ans et moins) ou 90 \$/mois (21 ans et plus)	732 \$ à 1 080 \$	732 \$ à 1 080 \$	Les étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ne sont pas admissibles au Forfait Cam-Puce.
• Forfait Cam-Puce STO: 153\$/trimestre	ou 459 \$	ou 459 \$	Le programme Forfait Cam-Puce est confirmé au début de chaque année universitaire.
Divers: buanderies publiques, ameublement, téléphone, Internet, etc.	700 \$	700 \$	Les meubles, le téléphone et l'accès à Internet sont fournis dans les résidences étudiantes. Les étudiants ont un accès illimité à Internet dans les laboratoires de l'UQQ.
Activités sociales: cinéma, musées, sorties, etc.	1 500 \$	1 500 \$	Variable selon vos activités.
TOTAL	19 656 \$ à 20 504 \$	35 447 \$ à 36 295 \$	

¹ Droits de scolarité supplémentaires.

Note: Pour obtenir un *Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études*, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes (livret de banque, attestation bancaire, prise en charge, attestation de bourse, autorisation de transfert de fonds, etc.) pour couvrir les frais de scolarité, les frais de transport (aller-retour), les frais d'installation pour la première année (500 \$), le coût d'une assurance maladie et hospitalisation (s'il y a lieu) et les frais de subsistance pour toute la durée de votre séjour (11 825 \$).



TRUCS ET ASTUCES

- Faites-vous un budget détaillé avant votre départ. N'oubliez pas de convertir le montant de vos revenus (économies personnelles, prêts, bourses, etc.) en dollars canadiens!
- N'oubliez pas d'inclure dans votre budget un montant pour les imprévus.

III. VOTRE ARRIVÉE



QUAND ARRIVER ?

Nous vous conseillons d'arriver au moins deux semaines avant le début des cours pour que vous puissiez vous familiariser avec votre nouvel environnement.

Nous suggérons aux étudiants admis au trimestre d'automne d'arriver à la mi-août et à ceux admis au trimestre d'hiver de se présenter la première semaine du mois de janvier. Pour l'année 2015-2016, les services de l'Université seront fermés entre le 24 décembre 2015 et le 5 janvier 2016 pour le congé des Fêtes.

Pour plus d'informations sur le calendrier universitaire, consultez notre site Internet.

ACCUEIL AU CANADA

À votre arrivée au Canada, l'agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) demandera à voir vos documents de voyage. Ne les placez surtout pas dans vos bagages, mais prenez-les avec vous. Cela permettra d'accélérer votre entrée au Canada.

Vous devez être prêt à montrer les documents suivants : votre passeport, votre CAQ, votre lettre d'introduction du Bureau des visas que vous avez reçue quand votre permis d'études a été approuvé, votre visa de résident temporaire (s'il y a lieu), une copie de votre *Décision relative à la demande d'admission*, la preuve que vous avez assez d'argent pour assurer votre subsistance durant votre séjour au Canada et vos lettres de références ou d'autres documents recommandés par le Bureau des visas auquel vous avez présenté votre demande.

IMPORTANT : Prenez le temps de demander votre permis d'études au poste frontalier ou à l'aéroport dès votre arrivée, sinon vous devrez retourner à un poste frontalier pour prendre possession de ce document et obtenir la permission de vous inscrire à l'université.

PROFITEZ DU SERVICE ACCUEIL PLUS

Le service Accueil Plus permet d'offrir un service adapté aux nouveaux étudiants internationaux qui étudieront dans un établissement universitaire au trimestre d'automne 2015 et qui arriveront à l'aéroport Montréal-Trudeau. En vous inscrivant à ce service, vous faciliterez le temps d'attente au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour vous inscrire à ce service ou pour obtenir plus d'informations, consultez le site Internet : www.accueilplus.ca

TRANSPORT VERS L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

À la sortie de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, prenez l'autobus voyageur Greyhound en direction d'Ottawa-Gatineau

Billets en vente à bord de l'autobus, au débarcadère situé aux arrivées internationales.

- Plusieurs départs par jour, à compter de 11 h, tous les jours
- Durée du trajet: 2 h 20
- Coût du trajet: 36,50 \$ CAN

Consultez le site Internet de l'aéroport pour vous familiariser avec l'aéroport et les services offerts.

Arrivé à Ottawa, prenez un taxi pour vous rendre à votre logement.

Si vous avez réservé une chambre dans l'une des résidences du campus, vous devez aller signer votre bail au bureau C-0340 du pavillon Alexandre-Taché (283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau) avant de pouvoir accéder à votre chambre. Les heures normales de bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour connaître les heures d'ouverture pendant la période estivale (juin-août), consultez notre site Internet.

IMPORTANT : Si vous prévoyez arriver en dehors des heures normales de bureau (notamment si vous arrivez un samedi ou un dimanche), vous devez prévoir un logement temporaire, car vous n'aurez pas accès à votre chambre.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Si vous avez besoin d'un gîte pour quelques nuits, vous pourrez vous loger aux adresses suivantes :

AUBERGE DE LA GARE

205, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
☎ 819 778-8085
ou 1 866 778-8085
📍 aubergedelagare.ca

AUBERGE DE JEUNESSE

Hi-Ottawa Jail Hostel
75, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
☎ 613 235-2595
ou 1 866 299-1478
📍 hihostels.ca

MOTEL DU CASINO

275, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)
☎ 819 776-8888
ou 1 888 652-7466
📍 motelcasino.ca

YMCA-YWCA DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE

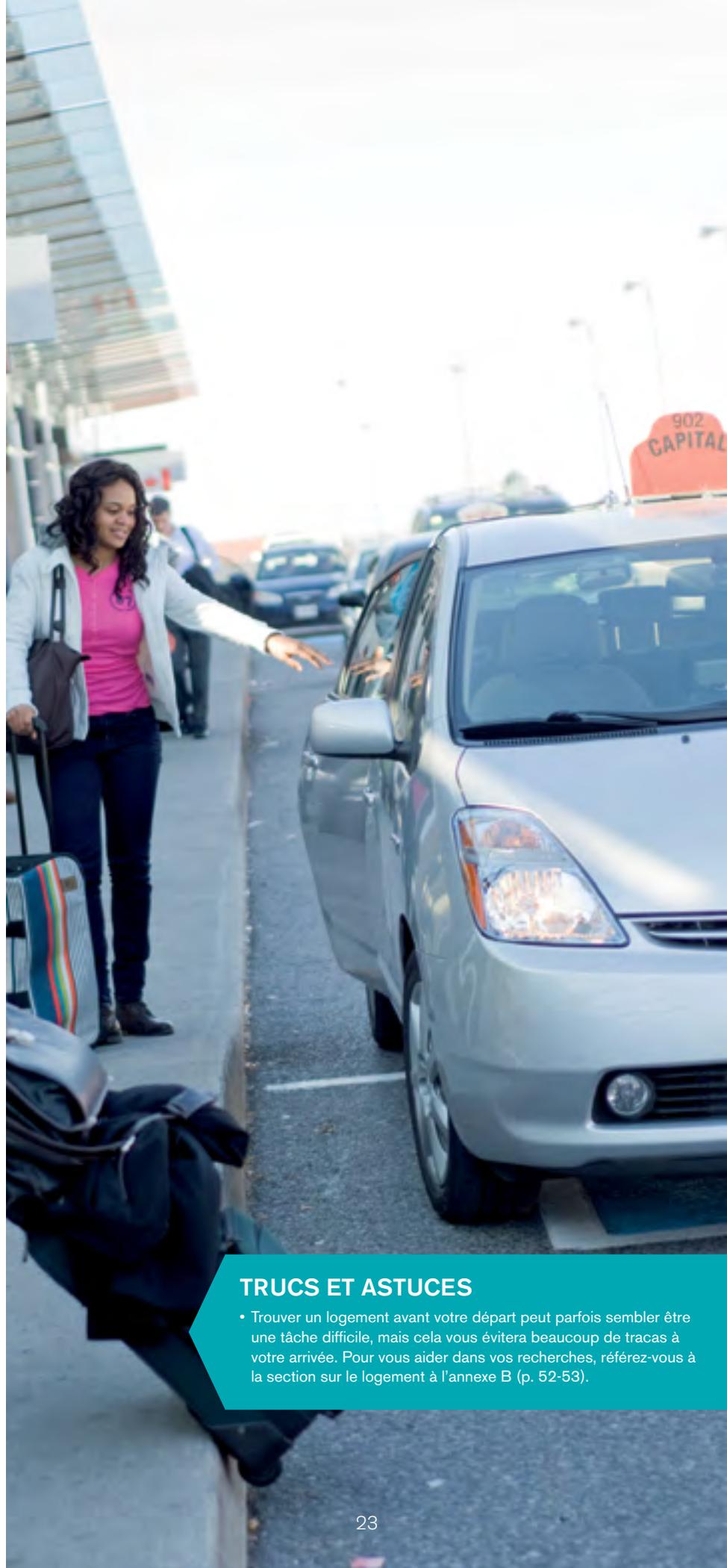
180, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)
☎ 613 788-5000
📍 ymca.ca

LES SUITES VICTORIA

1, rue Victoria
Gatineau (Québec)
☎ 819 777-8899
📍 suitesvictoria.com

FOUR POINTS BY SHERATON

35, rue Laurier
Gatineau (Québec)
☎ 819 778-6111
ou 1 800 567-9607
📍 fourpointsgatineau.com



TRUCS ET ASTUCES

- Trouver un logement avant votre départ peut parfois sembler être une tâche difficile, mais cela vous évitera beaucoup de tracas à votre arrivée. Pour vous aider dans vos recherches, référez-vous à la section sur le logement à l'annexe B (p. 52-53).

IV. ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)



BUREAU DES ÉTUDIANTS ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX (BÉÉI)

Dès votre arrivée, présentez-vous au BÉÉI du Bureau du registraire, bureau B-0150, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau. Tél. : 819 773-1850. Une rencontre individuelle vous est accordée dans le but de vérifier les formalités d'immigration, de recevoir les renseignements relatifs à l'adhésion obligatoire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation de l'Université ou de démontrer que vous êtes admissible au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les étudiants internationaux du campus de Saint-Jérôme et de Ripon doivent téléphoner au BÉÉI en composant le 1 800 567-1283, poste 1850. Un service personnalisé vous sera offert.

ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION : UNE OBLIGATION

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et Immigration Canada, tout étudiant international doit :

- A. Être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent.
OU
- B. Être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.

Pour savoir dans quelle catégorie vous vous situez (A ou B), lisez attentivement les paragraphes qui suivent.

A. CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION : COUVERTURE PAR DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Tout étudiant international qui ne bénéficie pas d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale doit **obligatoirement** souscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière. L'UQO est membre d'un consortium regroupant les universités québécoises dans le but d'obtenir la meilleure couverture possible; cette couverture est offerte par Desjardins Sécurité financière. L'obligation de souscrire à cette assurance est fermement respectée. **Aucune autre prime d'assurance personnelle ou collective ne sera reconnue par l'Université pour fin d'exemption des frais.**

Si vous faites partie de cette catégorie d'étudiants, vous serez donc automatiquement inscrit à ce régime d'assurance et devrez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances de l'UQO. Il s'agit d'une prime annuelle qui doit être payée au début de chaque année universitaire (trimestre d'automne). Pour l'année 2014-2015, la prime était de 996\$. Le montant est calculé au *pro rata* pour les étudiants qui arrivent au trimestre d'hiver ou d'été. Notez que ce montant n'est pas inclus dans les frais de scolarité.

Pour lire la brochure d'information de Desjardins Sécurité financière qui contient les détails de la couverture, visitez la page concernant les assurances dans la section *International* de notre site Internet.

B. ENTENTES DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ SOCIALE : COUVERTURE PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Le gouvernement du Québec a établi des ententes de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale avec les pays suivants : France, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal et Suède. Grâce à ces ententes, les étudiants de ces pays peuvent bénéficier gratuitement de la couverture de la RAMQ. Pour avoir droit à cette couverture, vous devez **obligatoirement** :

- 1) obtenir une attestation officielle d'affiliation au régime de sécurité sociale de votre pays (par exemple, les étudiants de nationalité française doivent obtenir le formulaire SE 401-Q-102, SE 401-Q-104 ou SE 401-Q-106, selon le cas. Les étudiants de nationalité belge doivent obtenir le formulaire BE/QUE 128);
- 2) habiter au Québec;
- 3) être inscrit à temps complet à l'Université du Québec en Outaouais.

Si vous répondez à ces trois critères d'admissibilité, vous devrez effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec. Ces démarches ne pourront être entamées avant votre arrivée, car vous devez être inscrit à vos cours pour avoir cette carte. La première étape consistera à communiquer par téléphone avec le bureau de la RAMQ qui vous enverra un formulaire personnalisé par la poste. Il est essentiel de consulter la page sur les assurances dans la section *International* de notre site Internet pour connaître les démarches détaillées à suivre afin d'obtenir votre carte. Vous devrez effectuer les mêmes démarches au moment de la renouveler.

Les frais suivants ne sont pas compris dans ces ententes : les frais dentaires, les examens de la vue, les lunettes et les médicaments.

Exception : les étudiants de nationalité française qui se qualifient pour la couverture de la RAMQ sont aussi couverts dans le cadre du régime d'assurance médicaments du Québec.

IMPORTANT : Si vous ne répondez pas à un ou plusieurs des critères d'admissibilité ou si vous omettez de fournir la preuve de votre couverture par la RAMQ au BÉÉI, vous entrez automatiquement dans la catégorie A. L'Université se verra alors dans l'obligation de vous inscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière et vous devrez payer la prime annuelle.

Pour toutes questions relatives aux assurances ou aux ententes de réciprocité, n'hésitez pas à communiquer avec le BÉÉI.

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES (AGE-UQO)

En tant qu'étudiant de l'UQO et membre de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQO, vous êtes inscrit au Régime de soins de santé et dentaires de l'AGE-UQO. En tant qu'étudiant international, vous êtes inscrit seulement à la portion dentaire de ce régime. Le montant à payer pour ce régime d'assurance est inclus dans vos frais de scolarité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'AGE ou l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ). Si vous êtes boursier d'un organisme, votre situation est particulière : communiquez avec l'ASEQ.

N. B. Étudiants participant à un programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : comme vous ne payez pas de frais de scolarité à l'UQO, vous n'êtes pas inscrit à ce régime d'assurance.

INSCRIPTION À VOS COURS

- Étudiants en programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : l'inscription à vos cours se fera au BÉÉI du Bureau du registraire **après avoir suivi l'atelier « Organisation des études à l'UQO »**.
- Autres étudiants : **après votre rencontre individuelle au BÉÉI**, vous pourrez vous présenter à l'unité administrative en charge de votre programme d'études pour confirmer votre choix de cours et procéder à votre inscription. Unités administratives : module (études de premier cycle); département ou secrétariat d'études de cycles supérieurs (études de deuxième et troisième cycles).

Il est impossible de vous inscrire à vos cours avant votre arrivée à l'UQO.

IMPORTANT : Vous devez vous inscrire à temps complet, ce qui représente un minimum de 12 crédits par trimestre pour les étudiants de premier cycle et de 9 crédits pour les étudiants des cycles supérieurs.

SERVICE DES FINANCES

Après avoir finalisé votre inscription, s'il y a lieu, présentez-vous au Service des finances pour régler votre solde. Vous pouvez payer votre solde en utilisant les services du portail symbiose.uqo.ca ou une des modalités de paiement suivantes : comptant, chèque, carte de débit ou carte de crédit. Un virement bancaire en dollars canadiens (CAD) est également possible. Pour connaître les informations requises pour effectuer un virement bancaire, consulter le site Internet à l'adresse suivante : uqo.ca/direction-service/finances/formulaires-calendriers

Mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, pays d'origine ainsi que votre code permanent de l'Université du Québec en Outaouais. Votre code permanent est indiqué sur le formulaire *Décision relative à la demande d'admission* dans le coin supérieur droit.

ACTIVITÉS D'ACCUEIL

Au cours de la dernière semaine du mois d'août et de la première semaine de janvier, une journée d'accueil est organisée spécialement pour les étudiants internationaux. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux collègues et de découvrir les nombreux services offerts aux étudiants de l'UQO. Durant cette journée, le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) vous invite à faire une visite guidée du campus. De plus, au début des trimestres d'automne et d'hiver, le BÉÉI offre la formation intitulée « Québec: mode d'emploi » qui s'adresse à tous les étudiants internationaux et à tous les résidents permanents canadiens.

Par ailleurs, un Salon de l'étudiant au trimestre d'automne et une journée d'accueil au trimestre d'hiver sont organisés dans le but d'accueillir tous les étudiants de l'UQO. Ces événements vous permettent de rencontrer des personnes ressources de différents services de l'Université, des représentants des associations étudiantes et des partenaires externes de l'Université, tous disposés à répondre à vos questions.

AMICALE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'Amicale des étudiants internationaux (AEI) contribue à l'intégration au milieu universitaire. Le bureau est situé au pavillon Lucien-Brault, bureau A-1303. Tél.: 819 773-1794.

PROGRAMME DE JUMELAGE

Le programme « e-jumelage » a été instauré afin de faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants internationaux. De plus, ce programme permet également aux étudiants internationaux d'avoir recours aux connaissances, aux conseils et au soutien d'un étudiant déjà installé dans la communauté universitaire. Pour vous inscrire à ce programme, écrivez un courriel à international@uqo.ca



DOCUMENTS QUE VOUS DEVREZ PRÉSENTER AU COMPTOIR DU BÉÉI DU BUREAU DU REGISTRAIRE:

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- Passeport
- Permis d'études*
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- Passeport français valide ou la carte d'identité nationale*
- Permis d'études*
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- Preuve d'assurance* (SE 401-Q-102)

ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS DU BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI) :

- 1 trimestre :**
 - Passeport*
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)
- 2 trimestres :**
 - Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)

ÉTUDIANTS ENTENTE BILATÉRALE (ÉTUDES) :

- ENSSAT :
 - Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)
- ISMANS, ESSCA :
 - Passeport
 - Permis d'études* (s'il y a lieu)
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)* (s'il y a lieu)
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106) et (SE 401-Q-104 s'il y a lieu)

ECV-PARIS, ECV-Aquitaine-Bordeaux :

- 1 trimestre :**
 - Passeport*
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)
- 2 trimestres :**
 - Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-106)
- ESCM :
 - Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*

ÉTUDIANTS ENTENTE BILATÉRALE (STAGES) :

- Passeport*
- Permis de travail*
- Preuve d'assurance* (SE 401-Q-104) ou (BE/QUE 128)

Si vous avez des questions concernant les documents à présenter ou si vous voulez plus de renseignements concernant d'autres ententes bilatérales, communiquez avec le BÉÉI.

DIPLOMATES :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- Carte d'identité du MAECD (gouvernement du Canada)*
- L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel*
- Preuve d'assurance*

RÉFUGIÉS, PERSONNES PROTÉGÉES OU PERSONNES À PROTÉGER AU CANADA AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) reconnaissant formellement que le statut de réfugié, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé*
- Preuve d'assurance maladie (RAMQ ou OHIP)*
- Permis d'études*
- Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le MIDI*

REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- IMM1442 Demande jugée admissible*
- Permis d'études*
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- Certificat d'admissibilité au programme fédéral de santé intérimaire (FSI)*

PERSONNES QUI PARTICIPENT À UN PROGRAMME CANADIEN D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT :

- Décision relative à la demande d'admission à l'UQO
- Passeport
- Permis d'études*
- Preuve d'assurance* : Régime des soins de santé de l'ACDI

* Pièce obligatoire

TRUCS ET ASTUCES

- L'assurance maladie et hospitalisation est obligatoire. Lisez attentivement les pages 23 et 24 pour savoir à quelle catégorie d'étudiants vous appartenez. Catégorie A : Vous serez inscrit automatiquement au régime collectif d'assurance de Desjardins Sécurité financière et devrez payer l'adhésion annuelle. Catégorie B : Vous bénéficiez d'une entente de réciprocité et serez couvert gratuitement par la RAMQ (uniquement si vous répondez aux critères d'admissibilité).
- L'inscription à vos cours se fait uniquement à votre arrivée. Il est possible que les cours que vous aviez prévu suivre ne soient pas disponibles. Nous vous conseillons donc de prévoir des cours « substitués » pour parer à cette éventualité.
- Lorsque vous vous présenterez au BÉÉI à votre arrivée, il est important d'apporter avec vous tous les documents demandés (p. 28-29), sinon vous ne pourrez pas vous inscrire à vos cours.
- Accordez une attention particulière à la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études.

LES ÉTUDES EN BREF



L'enseignement universitaire québécois se divise en trois cycles d'études conduisant à des grades sanctionnés par des diplômes d'établissement.

PREMIER CYCLE

Ce cycle d'études comprend différents programmes tels que le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Ces programmes visent l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes dans la discipline choisie; ils préparent soit au marché du travail, soit aux études de deuxième cycle. La durée de ces programmes est de trois ans pour les baccalauréats de 90 crédits et de quatre ans pour ceux de 120 crédits.

CYCLES SUPÉRIEURS

DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle d'études comprend les programmes sanctionnés par un grade de maîtrise, qui requiert habituellement deux ans d'études, ou par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) obtenu après une année d'études.

Il existe deux types de maîtrise: la maîtrise de recherche (avec mémoire) et la maîtrise professionnelle (sans mémoire). Le mémoire est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

TROISIÈME CYCLE

Le troisième cycle d'études conduit à l'obtention du doctorat. L'objectif principal de ce programme est la formation de chercheurs. Sa durée moyenne est de quatre ans et la thèse, contribution originale à l'avancement des connaissances, en constitue l'activité centrale. Elle est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

L'année universitaire se divise en trois trimestres:

- Automne: septembre – décembre
- Hiver: janvier – avril
- Été: mai – juin (horaire condensé); mai-août (horaire régulier)

Un trimestre se compose normalement de 15 semaines durant lesquelles les activités d'enseignement sont dispensées. L'évaluation des apprentissages est comprise dans cette période. Les trimestres d'automne et d'hiver comportent une semaine d'études (normalement en octobre et en mars) durant laquelle il n'y a pas d'enseignement.

COURS ET CRÉDITS

Les cours s'échelonnent normalement sur un seul trimestre (15 semaines), durent habituellement 3 heures par semaine et ont généralement une pondération de 3 crédits chacun. Le crédit est l'unité qui permet d'attribuer une valeur à la charge de travail requise d'un étudiant pour atteindre les objectifs particuliers d'un cours. Pour calculer la charge de travail totale d'un cours, il faut tenir compte des heures de cours (en classe) et des heures de travail personnel.

HEURES DE COURS (EN CLASSE)

1 cours = 3 h/semaine X 15 semaines
= 45 heures de cours/trimestre

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL

Le travail personnel (lectures, exercices pratiques, révision de notes) est très important. Le nombre d'heures de travail personnel correspond approximativement au double d'heures passées en classe.

1 cours = 6 h/semaine X 15 semaines
= 90 heures de travail personnel/trimestre

Charge de travail totale pour un cours :

45 h de cours + 90 h de travail personnel = 135 h

PLANIFICATION DES ÉTUDES

Dès vos premiers cours, la quantité d'information transmise par vos professeurs peut être très importante. Les échéanciers pour la remise des travaux et la préparation des examens doivent être planifiés au début du trimestre.

ÉVALUATION

Il faut noter que les travaux personnels sont aussi importants que la présence en classe. L'évaluation des étudiants se fait par contrôle continu pendant le cours, avec des travaux notés, des examens et la participation en classe. La réussite de chaque cours du programme d'études constitue l'une des exigences en vue de l'obtention du diplôme. Si vous subissez un échec, vous devez reprendre uniquement ce cours; c'est la progression par cours. Notez qu'il n'y a pas d'examen ni de semaine de rattrapage à la fin du trimestre.

RELATIONS PROFESSEURS-ÉTUDIANTS

Les relations entre les professeurs et les étudiants se basent sur un rapport direct. Les professeurs peuvent être consultés à leur bureau, par téléphone ou par courriel. Il arrive souvent que les professeurs tutoient les étudiants. Le tutoiement est un des aspects de la culture québécoise.

De même, les étudiants peuvent donner leur avis sur le plan de cours (syllabus) et le mode d'évaluation. Cela fait partie des « droits des étudiants ».

POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EXPRESSION FRANÇAISE ÉCRITE CHEZ LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE À L'UQO

L'UQO croit en l'importance de la qualité de la langue française; dans ce cadre, elle croit qu'il est essentiel que tous les étudiants maîtrisent le français.

Il se peut que votre admission à votre programme d'études soit conditionnelle à la satisfaction de l'exigence relative à la maîtrise du français. Dans un tel cas, vous devrez vous soumettre au test de français de l'UQO administré par le Bureau du registraire. Pour en connaître davantage sur ce test, veuillez consulter le guide préparé à cette fin dans notre site Internet.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ÉQUIVALENCES)

La reconnaissance des acquis repose sur le principe qu'il faut soustraire l'étudiant à l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'il possédait déjà au moment de sa première inscription au programme.

Si vous croyez avoir droit à une reconnaissance des acquis, vous devrez en faire la demande au Bureau du registraire et fournir tous les documents exigés pour l'étude de votre dossier (relevé de notes officiel ou certifié, description des cours, description de l'expérience acquise, etc.).

Dates limites pour déposer votre demande: avant la fin du premier trimestre d'études pour les programmes de premier cycle et avant la fin du second trimestre d'études pour les programmes de cycles supérieurs. Pour connaître les dates exactes, consultez notre site Internet.

PLAGIAT ET FRAUDE

L'UQO ne tolère ni le plagiat ni la fraude. Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. Un étudiant reconnu coupable de plagiat ou de fraude s'expose à de sévères sanctions. Consultez le Règlement concernant le plagiat et la fraude dans notre site Internet.



VI. VOTRE SÉJOUR EN OUTAOUAIS

LOGEMENT

SUR CAMPUS

Les résidences étudiantes sont très bien aménagées pour les étudiants de l'UQO. Les appartements sont situés à deux pas du pavillon Alexandre-Taché, ils sont meublés et comprennent l'accès à des espaces communs comme la salle de lavage et l'entrepôt pour vélos. Le prix du loyer comprend tous les services suivants : frais de chauffage, d'électricité et de téléphone (appels locaux), accès à Internet haute vitesse illimité et service de câblodistribution.

MAISONS DE VILLE DE L'UQO

Ces résidences sont très sécuritaires; le site est éclairé en plus d'être muni de caméras de surveillance et d'un accès contrôlé. Des appartements de deux chambres à coucher ainsi que des studios peuvent accueillir au total 106 personnes. Chaque chambre comprend un lit double et un mobilier de qualité supérieure. Le loyer est de 490 \$ par mois pour une chambre et le tarif pour un studio est de 685 \$ par mois.

RÉSIDENCES TACHÉ

Les résidences Taché comprennent des appartements de trois et de quatre chambres à coucher et peuvent accueillir 92 personnes. Les prix varient entre 410 \$ et 435 \$ par mois. Le nombre de chambres étant restreint, il est fortement suggéré de faire une demande de réservation dès la réception du formulaire *Décision relative à la demande d'admission* confirmant votre acceptation à l'Université. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet uqo.ca/residences ou communiquez avec :

France Lefebvre

☎ 819 595-2393 ou sans frais au 1 800 567-1283, poste 2393

✉ residences@uqo.ca

Adresse de correspondance :

Université du Québec en Outaouais
Résidences étudiantes
283, boul. Alexandre-Taché, bureau C-0340
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
CANADA

HORS CAMPUS

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Pour ceux qui ne pourront se trouver une place dans les résidences, les Services aux étudiants offre un service de logement hors campus. Ce service permet d'obtenir de l'information sur les possibilités de logement dans la région (chambres, appartements à partager, appartements, garçonnières, maisons, condos).

Ce service est disponible dans notre site Internet à l'adresse suivante : uqo.ca/logements/gatineau. Vous devez posséder un numéro de compte et un mot de passe pour avoir accès à la liste de logements. Pour obtenir les autorisations requises, communiquez avec :

Services aux étudiants

☎ 819 773-1680 ou sans frais au 1 800 567-1283, poste 1680

✉ logementhors-campus.sae@uqo.ca

AUTRES SOURCES

LeDroit. C'est le quotidien de langue française de la région de la capitale canadienne. Il peut être consulté dans Internet.

INFORMATIONS

LE BAIL

Le bail est un contrat de location entre le propriétaire et le locataire. Le bail explique les droits et les obligations du locataire et sa durée est habituellement de douze mois. Il est important de lire attentivement les termes de ce contrat et de vérifier si les coûts des services tels que le chauffage, l'électricité ou certains meubles ou appareils ménagers (cuisinière, réfrigérateur, etc.) sont compris dans le prix du loyer demandé.

LA RÉGIE DU LOGEMENT

La Régie du logement est un tribunal spécialisé exerçant une compétence en matière de bail résidentiel. Son rôle consiste à informer les citoyens de leurs droits et obligations, à promouvoir l'entente entre les parties d'un bail et, à défaut de règlement à l'amiable, à trancher les litiges.

La Régie du logement est également responsable d'assurer la protection des droits des locataires. Pour plus d'informations et pour connaître vos droits et obligations, consultez son site Internet.

ASSURANCE HABITATION

Au Québec, chaque locataire est responsable de ses biens personnels et des dommages qu'il peut causer à autrui (incendie, vol, vandalisme). Nous vous conseillons vivement de vous munir d'une assurance habitation (responsabilité civile) qui couvrira vos biens. Pour plus d'informations, communiquez sans frais avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC).

SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Le service de base pour le téléphone est offert par plusieurs compagnies telles que *Bell Canada* et *Vidéotron*. Pour plus d'informations concernant les services offerts, consultez leur site Internet.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans le but de faciliter vos transactions financières au Québec, il faudra ouvrir un compte dans une banque ou une caisse populaire. Parmi les différents comptes, le compte chèques et le compte épargne sont les plus fréquemment utilisés. À l'ouverture du compte, vous devrez fournir des renseignements personnels et présenter deux pièces d'identité telles que passeport, visa, permis de conduire et preuve de votre statut d'étudiant à l'Université : carte étudiante, formulaire *Décision relative à la demande d'admission* ou confirmation d'inscription.

Les grandes banques canadiennes et les caisses populaires Desjardins se trouvent à proximité de l'Université. En voici quelques-unes :

BANQUE DE MONTRÉAL

Les Galeries de Hull

320, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec)

☎ 819 775-7930

Promenade du Portage

141, promenade du Portage
Gatineau (Québec)

☎ 819 775-3710

BANQUE ROYALE

425, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec)

☎ 819 773-2030

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Banque

428, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec)

☎ 819 770-1437

Bureau de change

920, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec)

☎ 819 772-4931

CAISSE DESJARDINS DE HULL

Siège social

250, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec)

☎ 819 776-3000

Centre de services du Plateau

219, boul. du Plateau

Gatineau (Québec)

☎ 819 776-3000

Centre de service Ile de Hull

30, rue Victoria, Bureau 100

Gatineau (Québec)

☎ 819 776-3000

N.B. Les heures d'ouverture sont variables et il est préférable de s'en informer. Pour rencontrer un conseiller financier, vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'institution financière.

CARTE DE DÉBIT BANCAIRE

Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, demandez qu'on vous remette une carte de débit bancaire (aussi appelée carte Interac). La carte de débit bancaire est une carte à bande magnétique ou à puce intégrée, comme la carte de crédit, qui vous permet d'effectuer des transactions courantes (retraits, dépôts, virements, paiements de factures) à l'aide d'un guichet automatique. Vous trouverez des guichets automatiques dans toutes les banques et les caisses populaires. D'autres guichets qui permettent uniquement de retirer de l'argent sont aussi installés dans des lieux publics (centres commerciaux, restaurants et bars, etc.). Deux guichets sont installés sur le campus de l'UQO : un à l'agora du pavillon Alexandre-Taché, l'autre près de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault.

Vous pouvez aussi utiliser cette carte pour payer vos achats chez la plupart des marchands. Lorsque vous payez avec cette carte, l'argent est débité directement de votre compte. Il est important de demander quels sont les frais et les conditions d'utilisation de cette carte.

TRAVAILLER : EST-CE POSSIBLE ?

TRAVAIL HORS CAMPUS

Les titulaires de permis d'études au Canada peuvent acquérir une expérience de travail en travaillant à l'extérieur du campus tout en poursuivant leurs études.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Posséder un permis d'études valide;
- Être un étudiant à temps complet;
- Être inscrit à l'UQO dans un programme qui mène à un diplôme ou à un certificat.

Si vous êtes admissible, votre permis d'études vous permettra de travailler jusqu'à 20 heures par semaine, et ce, sans permis de travail :

- Pendant les trimestres d'études réguliers (automne et hiver);
- À temps complet pendant les congés prévus au calendrier universitaire comme les vacances d'hiver ou d'été, ou la semaine d'études.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet uqo.ca/international

ATTENTION! Les nouveaux étudiants admis pourront débiter un emploi à compter du premier jour de cours de leur premier trimestre.

ÉTUDIANT EN PROGRAMME D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS (PÉÉ) BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)

L'étudiant en programme d'échanges a un statut d'étudiant à l'Université et est inscrit aux études « libres-visiteurs » puisqu'il n'est pas admis dans un programme à l'UQO. Cet étudiant n'est pas autorisé à effectuer un stage ou à occuper un emploi à l'extérieur du campus. Tout stage ou emploi à l'extérieur du campus n'est possible que si cette activité a été planifiée et organisée avant l'arrivée de l'étudiant au Québec et que s'il a obtenu au préalable son permis de travail auprès d'une ambassade canadienne dans son pays d'origine.

EMPLOI SUR LE CAMPUS

Il est possible de travailler sur le campus sans avoir besoin d'un permis de travail à condition d'être inscrit à temps complet et d'avoir un permis d'études valide. L'employeur peut être un entrepreneur privé qui travaille sur le campus. Cependant, il ne faut pas compter sur les revenus d'un travail à temps partiel pour défrayer le coût de vos études. Les possibilités d'emploi sont très limitées sur le campus. Consultez le service d'aide à l'emploi des Services aux étudiants pour connaître les offres d'emploi.

EMPLOI À LA FIN DES ÉTUDES

Après l'obtention de son diplôme, un étudiant peut travailler au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Votre demande de permis de travail doit être présentée dans les 90 jours suivant la fin de vos études et votre permis d'études doit toujours être valide. Déposez votre demande auprès de CIC.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Toute personne qui occupe un emploi doit posséder un NAS et le transmettre à son employeur. Ce numéro ne servira que pour les formalités concernant vos revenus d'emploi.

Pour obtenir votre NAS, vous devez remplir un formulaire, fournir des pièces d'identité et une preuve de votre statut au Canada. Le formulaire de demande ainsi que de l'information additionnelle sont disponibles au Centre Service Canada ainsi que dans son site Internet.

STAGE

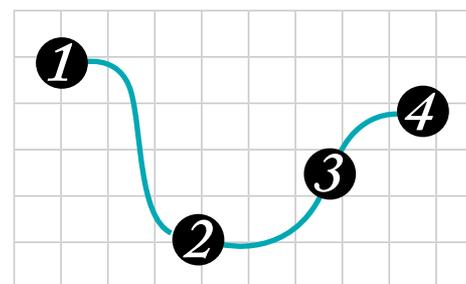
L'expérience de travail (stage) est une composante obligatoire de certains programmes d'études. Vous aurez besoin d'un permis de travail (programme de stage). Les étudiants qui viennent effectuer des stages dans le cadre d'ententes bilatérales doivent obtenir un permis de travail avant leur arrivée au Canada. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet de CIC.

FISCALITÉ

Si vous avez travaillé sur le campus ou hors campus ou si vous êtes bénéficiaire d'une bourse canadienne, vous êtes tenu d'effectuer une déclaration de revenus aux gouvernements canadiens et québécois. Même si vous n'avez pas travaillé, vous pourriez avoir avantage à remplir une telle déclaration. Informez-vous en visitant les sites Internet de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec ou en téléphonant au Bureau international des services fiscaux : 1 800 267-5177.

CHOC CULTUREL

Arriver dans un pays possédant une culture, des coutumes et une langue différentes peut s'avérer une expérience déconcertante. Après l'excitation de la nouveauté, vous pouvez ressentir de la solitude, une certaine confusion ou de la tristesse. C'est le « choc culturel ». Voici quelques phases du choc culturel :



1. Stade de la lune de miel
2. Stade de la crise – le « choc culturel »
3. Stade de la guérison
4. Adaptation

Le sentiment de solitude est l'aspect le plus difficile à vivre. Nous vous encourageons donc à sortir et à rencontrer les gens. Les contacts sociaux sont assurément la meilleure garantie d'un séjour enrichissant. Afin de faciliter votre intégration, nous vous invitons aussi à participer à la formation intitulée « Québec : mode d'emploi » qui est organisée au début des trimestres d'automne et d'hiver.

De plus, l'UQO offre le Programme d'aide et de référence aux étudiants (PARÉÉ) pour ceux qui en ressentent le besoin. N'hésitez pas à demander de l'aide si vous êtes en situation de détresse. Prenez rendez-vous en composant le 819 773-1698.

SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)

Le SESH offre aux étudiants qui présentent une déficience physique, sensorielle, neurologique, organique, un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale un accueil et un accompagnement qui correspondront à leurs besoins.

Prenez un rendez-vous avec l'équipe du SESH en composant le 819 595-3900, poste 1685. Les étudiants du campus de Saint-Jérôme peuvent téléphoner au SESH en composant le 450 730-7616, poste 4005.

PENDANT VOTRE SÉJOUR... FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR L'IMMIGRATION

Pendant votre séjour, il est possible que vous ayez à faire une demande de renouvellement de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et/ou de votre permis d'études.

ATTENTION : Lors du renouvellement de ces documents, conservez une copie de vos **preuves de paiement des frais** et envoyez vos demandes en utilisant une méthode vous permettant d'obtenir un **accusé de réception**, telle que Xpresspost^{MC}, disponible chez Postes Canada. Ces documents pourraient vous être demandés par le personnel du BÉÉI afin d'établir votre statut.

Si vos documents expirent à la même date, vous devez renouveler dans une premier temps votre CAQ au moins trois mois avant la date d'expiration. Lorsque vous aurez reçu votre nouveau CAQ, vous pourrez faire votre demande pour renouveler votre permis d'études. Dès la réception de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devrez obligatoirement en remettre une copie au BÉÉI.

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Si vos études se prolongent au-delà de la date de fin de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devez obtenir un nouveau CAQ. Nous vous recommandons de remplir votre demande de renouvellement de CAQ en ligne. Pour ce faire, vous devrez vous procurer certains des documents requis au Bureau du registraire, tels que votre relevé de notes et votre attestation d'inscription. Faites des photocopies de ces documents, elles vous seront utiles lorsque vous renouvelerez votre permis d'études.

Notez que vous devrez faire une nouvelle demande de CAQ si vous changez de niveau d'études pendant votre séjour (ex. : baccalauréat à la maîtrise) ou si vous êtes admis dans un programme plus court (ex. : baccalauréat au certificat).

Consultez la section Étudiants étrangers dans le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). L'étape 6, Prolonger votre séjour, vous indiquera comment faire votre demande en ligne, payer les frais de traitement et les documents requis à joindre à votre demande.

Une fois votre demande de CAQ acceptée, vous pourrez entamer les démarches de renouvellement de votre permis d'études.

Il vous est conseillé de faire votre demande de renouvellement trois mois avant la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études. Si vous retournez dans votre pays pendant la période des vacances, il est préférable de faire vos demandes de CAQ et de permis d'études avant de quitter le Canada.

RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ÉTUDES

Vérifiez toujours la date d'expiration de votre permis d'études et n'attendez pas à la dernière minute pour le renouveler. Si votre permis d'études est toujours **valide**, vous pouvez présenter une demande de renouvellement. Cette dernière doit toutefois être acheminée **au moins 30 jours avant** la date d'expiration de votre statut actuel.

Consultez le site Internet de CIC pour connaître les conditions d'admissibilité au renouvellement de votre permis d'études et obtenir le formulaire. Les demandes de renouvellement de permis d'études peuvent être effectuées en ligne ou acheminées par la poste. Pour connaître les coordonnées, consultez le site de CIC. Afin de compléter votre demande, vous aurez besoin de votre CAQ et des documents fournis par le Bureau du registraire tels que le relevé de notes et l'attestation d'inscription. Utilisez les copies que vous avez faites lorsque vous avez renouvelé votre CAQ. Cela vous évitera de payer les frais à nouveau!

Vous pouvez aussi communiquer avec le Télécentre en composant le 1 888 242-2100. Ce service automatisé est accessible à partir d'un téléphone à clavier, 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Il vous permet d'obtenir des réponses automatisées aux questions les plus fréquentes : la vérification du calcul des droits exigibles, les délais de traitement, etc. Si vous désirez parler à un agent, composez ce même numéro de téléphone entre 9 h 30 et 16 h (heure locale).

Si votre permis d'études est expiré, ne demandez pas un renouvellement parce que vous n'y avez pas droit. Si vous souhaitez demeurer au Canada après l'expiration de votre statut, vous pouvez demander le **rétablissement de votre statut** dans les 90 jours qui suivent la date d'expiration. Notez que si vous devenez hors statut pendant vos études, et que vous devez rétablir votre statut, l'UQO procédera à l'annulation de vos cours du trimestre concerné avec remboursement et vous ne pourrez pas être inscrit avant d'avoir reçu votre nouveau permis d'études.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Vous êtes responsable de vérifier la date d'expiration de votre carte de la RAMQ et d'en demander le renouvellement s'il y a lieu. Téléphonnez à la RAMQ et un formulaire personnalisé vous sera expédié. Consultez notre site Internet pour connaître les procédures de renouvellement.

ASSURANCE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

En tant qu'étudiant international inscrit à l'UQO, votre adhésion au régime d'assurances Desjardins Sécurité financière est automatiquement reconduite au début de chaque année universitaire et vous devez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances.

IMMIGRER AU QUÉBEC ET AU CANADA

Si pendant votre séjour vous obtenez votre Certificat de sélection du Québec (CSQ), vous devez en apporter une copie au BÉÉI. De plus, si vous immigrez au Canada, il sera important de venir porter au BÉÉI la preuve de votre changement de statut (formulaire IMM5292 ou carte de résident permanent canadien). Une preuve d'assurance (ex. : carte de la RAMQ) devra également être présentée au BÉÉI afin d'être retiré des assurances Desjardins Sécurité financière.

CLIMAT ET VÊTEMENTS

La plupart des nouveaux arrivants sous-estiment les rigueurs de l'hiver québécois. En effet, il n'est pas rare de voir des températures de -25 °C à -30 °C. Par contre, le mercure dépasse souvent les 27 °C en été. Malgré ces extrêmes, l'hiver (décembre à mars) et l'été (juin à septembre) peuvent être bien agréables, à la condition de se vêtir en conséquence. L'hiver, il faut se couvrir convenablement en portant chandail, manteau chaud, foulard, gants ou mitaines (moufles), bottes chaudes et imperméables, et bien se couvrir la tête. Si vous ne possédez pas de vêtements d'hiver, attendez d'arriver au Québec pour faire vos achats. Les vêtements y sont adaptés au climat. Consultez l'annuaire électronique des Pages jaunes (Canada 411) afin de connaître l'adresse des différents centres commerciaux.

HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

La loi autorise la plupart des commerces à ouvrir leurs portes de 8 h à 21 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h les samedis et dimanches. Dans l'Outaouais québécois, les commerces sont généralement ouverts comme suit :

Lundi – mardi : 9 h à 18 h

Mercredi – vendredi : 9 h à 21 h

Samedi : 9 h à 17 h

Dimanche : 10 h à 17 h

Les établissements suivants peuvent offrir un horaire plus souple : marchés d'alimentation, petites épiceries de quartier (dépanneurs), pharmacies, librairies, stations-service, etc. En cas de doute, téléphonez avant de vous présenter.

MONNAIE CANADIENNE

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien (\$). Il se divise en 100 cents (¢) et se présente sous les formes suivantes :

Pièces métalliques : 5¢, 10¢, 25¢, 1 \$ et 2 \$;

Billets : 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$, 100 \$.

Si vous ne vous êtes pas procuré de monnaie canadienne avant votre départ, vous pourrez en obtenir aux bureaux de change situés dans la plupart des grands aéroports. Les courtiers en devises et certaines succursales des banques et des caisses populaires offrent aussi ce service.

PARTICULARITÉ DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

La langue française prend les couleurs de la région où elle est parlée. Vous prendrez certainement un grand plaisir à découvrir l'accent, les tonalités et les régionalismes !

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Si votre permis de conduire est valide et s'il l'autorise, vous pouvez conduire une automobile ou une motocyclette au Québec pendant la durée de vos études ou de votre stage sans être titulaire d'un permis de conduire du Québec. Cependant, vous devez respecter les conditions spécifiées sur votre permis.

Si votre permis de conduire n'est pas rédigé en français ou en anglais, il est fortement recommandé de vous procurer un permis de conduire international. Pour obtenir ce permis, vous devez en faire la demande dans le pays où vous avez obtenu votre permis de conduire, et ce, avant de quitter votre pays. Votre permis de conduire doit toujours accompagner votre permis de conduire international. Pour plus d'informations, communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

POURBOIRES

Les Québécois ont l'habitude de laisser un pourboire, notamment aux chauffeurs de taxi, aux coiffeurs, aux valets de stationnement et aux serveurs. Le montant du pourboire donné dans les restaurants et les bars varie habituellement entre 15 % et 20 % du prix avant les taxes.

RÉGION FRONTALIÈRE

La région de l'Outaouais, plus particulièrement la ville de Gatineau, se situe à la frontière d'Ottawa, la capitale nationale. Ottawa est la seule ville canadienne officiellement bilingue (anglais-français). L'Outaouais est donc un milieu qui favorise l'apprentissage de l'anglais. Même si l'Outaouais n'a pas le même statut officiel de bilinguisme qu'Ottawa et que la majorité de ses résidents sont francophones, l'anglais y occupe une place importante : il existe de petites communautés anglophones un peu partout dans la région. Bref, la proximité géographique de l'Outaouais avec Ottawa facilite les échanges linguistiques : à vous d'en tirer profit !

RESTAURANTS

Des deux côtés de la rivière, la région est dotée de nombreux restaurants. Vous pourrez y déguster autant la cuisine canadienne qu'internationale. Consultez le site Internet de la ville de Gatineau, celui de la ville d'Ottawa ou l'annuaire électronique des Pages jaunes (Canada 411) pour trouver celui de votre choix.

SANTÉ

Le Centre local de services communautaires (CLSC) offre des services de santé et des services psychosociaux courants. Lorsque vous êtes inquiet de votre état de santé, contactez le service Info-santé. Des infirmières qualifiées vous conseilleront ou vous guideront vers les ressources les plus appropriées. Cette ligne téléphonique est gratuite, accessible 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Composez le 8-1-1. Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, vous pouvez vous rendre à la clinique d'urgence de l'hôpital le plus proche. S'il vous est impossible de vous déplacer en raison de votre état de santé, faites appel aux services médicaux d'urgence en composant le 9-1-1.

Vous trouverez aussi, dans les premières pages de votre annuaire téléphonique, le numéro de téléphone de plusieurs autres services d'urgence, par exemple : aide aux victimes d'agression sexuelle, centre anti-poison, etc. Les adresses du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (CHVO) ainsi que de certaines cliniques médicales se trouvent à la section Coordonnées utiles et adresses Internet du présent guide. Consultez l'annuaire électronique des Pages jaunes (Canada 411) pour obtenir une liste complète des cliniques médicales et des pharmacies de la région.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Les Québécois emploient les annuaires téléphoniques comme source d'information. Ils font ainsi bien des démarches sans se déplacer. Tous les abonnés du service téléphonique reçoivent gratuitement ces annuaires. Vous trouverez dans leurs premières pages la façon de les utiliser.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Si vous ne parvenez pas à trouver l'organisme gouvernemental que vous cherchez ou si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les lois, les programmes et les services du gouvernement du Québec, adressez-vous à Services-Outaouais par téléphone ou consultez leur site Internet.

TAXES À LA CONSOMMATION

Presque tous les biens et services font l'objet de taxes à la consommation imposées par les gouvernements fédéral et provincial. La Taxe sur les produits et services (TPS) est de 5% et la Taxe de vente du Québec (TVQ) est de 9,975%. Sauf exception, ces taxes ne sont pas incluses dans les prix indiqués.

TRANSPORT EN COMMUN (AUTOBUS)

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO)

Les étudiants de moins de 21 ans bénéficient d'un tarif réduit sur les billets et l'abonnement mensuel.

- Abonnement mensuel étudiant (moins de 21 ans): 61 \$
- Abonnement mensuel adulte (incluant les étudiants de 21 ans et plus): 90 \$

La STO offre aussi, au début de chaque trimestre, le Forfait Cam-Puce. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pourrez obtenir un laissez-passer d'une durée d'un trimestre à coût moindre. Pour l'année universitaire 2014-2015 (septembre 2014 à avril 2015), le coût du Forfait Cam-Puce est 153 \$/trimestre. Le programme Forfait Cam-Puce est confirmé au début de chaque année universitaire. Pour connaître tous les services offerts par la STO, téléphonez au 819 770-3242 ou visitez son site Internet.

OC TRANSPO

Le transport en commun de la ville d'Ottawa porte le nom de OC Transpo. Communiquez par téléphone au 613 741-4390 ou consultez son site Internet pour connaître les services offerts par OC Transpo.

TRUCS ET ASTUCES

- Si vous avez réservé une chambre en résidence, vous devez signer votre bail pour pouvoir accéder à votre chambre. Prenez en note les heures d'ouverture de l'Université.
- Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, n'hésitez pas à poser des questions à votre conseiller : différence entre compte chèques et compte épargne, comment fonctionne la carte de débit, etc.
- Commencez le processus de renouvellement de votre CAQ et de votre permis d'études 3 mois avant la date d'expiration.

TAXI

Pour prendre un taxi, vous pouvez intercepter un véhicule sur la rue ou demander à une compagnie de taxi de venir vous chercher à une adresse précise. Le tarif de base est fixé à 3,45 \$ au départ et de 1,70 \$/kilomètre parcouru. Pour obtenir des informations supplémentaires et pour connaître les numéros de téléphone des compagnies de taxi de la région, consultez le site : taxioutaouais.info

COVOITURAGE

Pour vous déplacer d'une ville à une autre en utilisant un moyen de transport autre que le train ou l'autobus, vous pouvez utiliser le covoiturage. Pour obtenir plus d'informations, consultez le site amigoexpress.com



Crédit photo : STO

VII. LES SERVICES À L'UQO



D'un clic de souris, l'Université vous ouvre ses portes. Grâce à son contenu précieux et son interface conviviale et attrayante, le site Internet de l'UQO est une porte ouverte sur un monde dynamique. Tous les renseignements généraux et spécialisés sur la vie étudiante à l'UQO se trouvent dans notre site. Pour, entre autres, faire une visite virtuelle de l'Université, trouver la description des programmes et des cours ou encore accéder à la bibliothèque virtuelle, c'est à uqo.ca qu'il faut se brancher.

SYMBIOSE : TOUS MES SERVICES EN UN CLIC!

SYMBIOSE.UQO.CA

Par ce portail, les étudiants accèdent à tous les services de l'UQO! D'un seul clic, une foule de renseignements et de services deviennent disponibles. Les étudiants internationaux pourront accéder à Symbiose une fois que leur inscription aura été faite et qu'ils auront reçu, du Bureau du registraire, leur code d'accès. Voici quelques services offerts en ligne que les étudiants découvriront en naviguant dans Symbiose :

- l'admission en ligne;
- l'inscription aux cours (non disponible pour les étudiants internationaux lors de la première inscription);
- le relevé de notes;
- l'horaire personnalisé;
- le changement d'adresse;
- les relevés pour les déclarations de revenus;
- l'outil de simulation des frais de scolarité;
- Moodle;
- etc.

VOTRE COURRIEL « @UQO.CA »

Une fois admis, les étudiants reçoivent une adresse électronique permanente et un compte courriel qu'ils peuvent consulter des quatre coins du monde.

Cette adresse électronique permet à l'Université de communiquer rapidement avec les étudiants, et ce, individuellement ou en groupe.

Ces quelques lignes ne sont qu'un bref aperçu des services offerts par l'UQO. Explorez notre site Internet et, si des questions demeurent sans réponse, communiquez avec notre personnel à l'adresse suivante : international@uqo.ca

ANNEXE A

ADRESSES DES BUREAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC (BIQ) ET LES TERRITOIRES QU'ILS DESSERVENT

Pour connaître la liste détaillée des pays et territoires desservis par les différents bureaux d'immigration du Québec, consultez le site Internet du MIDI à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

ANNEXE B

COORDONNÉES UTILES ET ADRESSES INTERNET

UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)

Case postale 1250, succursale Hull

Gatineau (Québec) J8X 3X7

☎ 819 595-3900 Sans frais : 1 800 567-1283

🖱 uqo.ca

BUREAU DU REGISTRAIRE

BUREAU DES ÉTUDIANTS ET DES ÉCHANGES
INTERNATIONAUX (BÉÉI)

Pavillon Lucien-Brault

101, rue Saint-Jean-Bosco, bureau B-0150

Gatineau (Québec) J8Y 3G5

☎ 819 595-3900, poste 1850

✉ international@uqo.ca

🖱 uqo.ca/international

SERVICE DES FINANCES

Pavillon Alexandre-Taché

Bureau C-0340

☎ 819 595-3900, poste 3919

✉ finances@uqo.ca

🖱 uqo.ca/finances

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS (AGE)

Pavillon Alexandre-Taché

Bureau B-0236

☎ 819 595-3900, poste 2209

✉ age@uqo.ca

🖱 ageuqo.com

Pavillon Lucien-Brault

Bureau B-0146

☎ 819 595-3900, poste 1670

✉ age@uqo.ca

🖱 ageuqo.com

PROGRAMME D'AIDE ET DE RÉFÉRENCE AUX ÉTUDIANTS (PARÉÉ)

Pavillon Lucien-Brault

Bureau B-0170

☎ 819 773-1698

SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)

Pavillon Lucien-Brault

Bureau B-0170

☎ 819 595-3900, poste 1985

AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOT-TRUDEAU DE MONTRÉAL

Connu aussi sous le nom de MONTRÉAL-TRUDEAU

🖱 admtl.com

ASSURANCES

ALLIANCE POUR LA SANTÉ ÉTUDIANTE AU QUÉBEC (ASEQ)

Département AGE-UQO

1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 700

Montréal (Québec) H3B 1H4

☎ 1 877 795-4425

🖱 santeetudiante.com

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA (BAC)

800, rue du Square-Victoria, bureau 2410

C.P. 336, succursale Tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 0A2

☎ 1 877 288-4321

📧 cinfo@bac-quebec.qc.ca

🖱 bac-quebec.qc.ca

BOURSES

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE (BCEI)

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550

Ottawa (Ontario) K1P 5Z9

☎ 613 237-4820

📧 info@cbie.ca

🖱 cbie.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS)

Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires

🖱 mels.gouv.qc.ca/eleves/etudier-au-quebec/programme-dexemptions-de-droits-de-scolarite-exiges-des-eleves-etrangers

SCHOLARSHIPS CANADA

Base de données d'envergure qu'on peut consulter pour repérer des bourses et des subventions offertes par des organismes canadiens.

🖱 scholarshipscanada.com

CHOC CULTUREL

🖱 cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-vie-choc.asp

COVOITURAGE

🖱 amigoexpress.com

ÉTUDES

BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)

🖱 echanges-etudiants.crepuq.qc.ca

ÉTUDIER AU QUÉBEC

🖱 gouv.qc.ca/portail/quebec/international/

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (MESRS)

🖱 mesrs.gouv.qc.ca

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE (BCEI)

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550

Ottawa (Ontario) K1P 5Z9

☎ 613 237-4820

📧 info@cbie.ca

🖱 cbie.ca

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

🖱 cmec.ca

FISCALITÉ

AGENCE DU REVENU DU CANADA

☎ 1 800 267-6999

🖱 cra-arc.gc.ca

REVENU QUÉBEC

🖱 revenuquebec.ca

GATINEAU

🖱 gatineau.ca

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU PROTOCOLE

Ministère des Relations internationales

Renée Olivier

☎ 418 649-2346

🖱 mri.gouv.qc.ca

SERVICES QUÉBEC-OUTAOUAIS

170, rue Hôtel-de-ville, 9^e étage

Gatineau (Québec) J8X 4C2

☎ 1 877 644-4545

🖱 outaouais.gouv.qc.ca

PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Portail Québec

🖱 gouv.qc.ca

IMMIGRATION CANADA

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC)

Permis d'études et visa de résident temporaire

☎ 1 888 242-2100 (au Canada seulement)

🖱 cic.gc.ca

IMMIGRATION QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION (MIDI)

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études
immigration-quebec.gouv.qc.ca

SERVICE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA
☎ 514 864-9191
ou 1 877 864-9191

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS

gouv.qc.ca/portail/quebec/international

LOGEMENT

AUBERGES DE JEUNESSE

hihostels.ca

HI-OTTAWA JAIL HOSTEL

75, rue Nicholas
Ottawa (Ontario) K1N 7B9
☎ 613 235-2595 ou 1 866 299-1478
✉ ottawa.jail@hihostels.ca

YMCA-YWCA DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE

180, avenue Argyle
Ottawa (Ontario) K2P 1B7
☎ 613 788-5000
☎ 613 788-5052
ymca.ca

RÉGIE DU LOGEMENT

Édifce Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
4^e étage bureau 4.100
Gatineau (Québec) J8X 4C2
☎ 1 800 683-2245
☎ 1 877 907-8077
rdl.gouv.qc.ca

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

283, boul. Alexandre Taché, bureau C-0341
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
☎ 819 595-2393 Sans frais : 1 800 567-1283, poste 2393
☎ 819 595-3821
✉ residences@uqo.ca
uqo.ca/residences

LOGEMENT HORS CAMPUS

UQO

Services aux étudiants
☎ 819 773-1680 ou le 1 800 567-1283, poste 1680
✉ logementhors-campus.sae@uqo.ca
uqo.ca/logements/gatineau

LEDROIT

(QUOTIDIEN DE LA RÉGION DE LA CAPITALE CANADIENNE)
lapresse.ca/le-droit

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

SERVICE CANADA

☎ 1 800 808-6352
servicecanada.gc.ca

CENTRE SERVICE CANADA

(pour présenter votre demande en personne)
920, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1S9
☎ 819 953-2830

PERMIS DE CONDUIRE

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

975, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1W8
☎ 1 800 361-7620
saaq.gouv.qc.ca

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

425, boul. De Maisonneuve Ouest
3^e étage, bureau 301
Montréal (Québec) H3A 3G5
☎ 1 800 561-9749
ramq.gouv.qc.ca

RESTAURANTS

gatineau.ca
city.ottawa.on.ca
canada411.ca

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES DE L'OUTAOUAIS (CHVO)

HÔPITAL DE HULL

116, boul. Lionel-Émond

Gatineau (Québec)

☎ 819 966-6200

HÔPITAL DE GATINEAU

909, boul. La Vérendrye Ouest

Gatineau (Québec)

☎ 819 966-6100

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

CLSC DE GATINEAU

85, rue St-Rédempteur

Gatineau (Québec)

☎ 819 966-6510

INFO-SANTÉ CLSC

☎ 8-1-1

CLINIQUES MÉDICALES

CLINIQUE DE MÉDECINE FAMILIALE DE HULL

15, boul. Montclair, bureau 202

Gatineau (Québec)

☎ 819 777-2752

CLINIQUE MÉDICALE DU FAUBOURG

1160, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec)

☎ 819 595-3296

PHARMACIE JEAN COUTU

(les photographies exigées par la RAMQ peuvent être prises à cet endroit)

15, boul. Montclair

Gatineau (Québec)

☎ 819 770-4232

PORTAIL DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

🖱 santeoutaouais.qc.ca

TAUX DE CHANGE

BANQUE DU CANADA

🖱 banqueducanada.ca/taux/taux-de-change

TAXI

🖱 taxioutaouais.info

TÉLÉPHONE

ESPACE BELL

Galleries de Hull

320, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec) J8Y 3Y8

☎ 819 771-2716

🖱 bell.ca

VIDÉOTRON

Galleries de Hull

320, boul. St-Joseph

Gatineau (Québec) J8Y 3Y8

☎ 819 246-9245

🖱 videotron.com

TOURISME

🖱 tourismeoutaouais.com

🖱 canadacapital.gc.ca

TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO)

Service des renseignements : horaires, parcours, objets perdus, etc.

111, rue Jean-Proulx

Gatineau (Québec) J8Z 1T4

☎ 819 770-3242

🖱 sto.ca

OC TRANSPO (OTTAWA)

☎ 613 741-4390

🖱 octranspo.com



GILCHRIST
BÉNIN

PIERRE,
AÏCHA
ET CINDY
FRANCE

REINE
BELGIQUE

SOFIA
CÔTE D'IVOIRE

CHRISTIANE
ALLEMAGNE

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS
ET COORDINATION
Catherine Piché
Geneviève Béland

CONCEPTION GRAPHIQUE
Pier Baril-Pelletier

ÉDITIQUE
Maxime Boisvert-Huneault

PHOTOS
Mallen photographie



Des études universitaires
au Québec
Une différence qui se vit

